Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 028-200084531-20261013-DELIB2_131026-DE

Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Date de transmission de la convocation 29 septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	*Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon*	X		
CARLIER Thierry	*1er adjoint et Maire délégué de Brunelles*	X		
VEDIE BERLAND Edwige	*2ème adjointe*	X		
ENEAULT Hervé	*3ème adjoint et Maire délégué de Coudreceau*	X		
VAUDRON Aline	*4ème adjointe*	X		
BOTINEAU William	*5ème adjoint*	X		
TRIVERIO Valérie	*6ème adjointe*	X		
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale	X		
LETANG Didier	*Conseiller Municipal*	X		
DREUX Hervé	*Conseiller Municipal*		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	*Conseillère Municipale*	X		
DE KONINCK Francis	*Conseiller Municipal*	X		
LEVIER Christophe	*Conseiller Municipal*		X	
JOLY Jimmy	*Conseiller Municipal*	X		
SINEAU Thierry	*Conseiller Municipal*	X		
HAUDRY Valérie	*Conseillère Municipale*	X		
GOSNET Philippe	*Conseiller Municipal*	X		
GOUËLIBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	*Conseillère Municipale*	X		
GUILLONNEAU Julie	*Conseillère Municipale*	X		
CHERAMY Emilie	*Conseillère Municipale*	X		
REMARS Pauline	*Conseillère Municipale*		X	Stéphane COURPOTIN
CHARLES Barnabé	*Conseiller Municipal*	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été élue secrétaire de séance.

BUDGET EAU DE COUDRECEAU – RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 300 000 euros (Délibération n° 2-13/10/2026)

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable de Coudreceau. Cela a engendré beaucoup d'inconfort pour les habitants et une perte importante d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 028-200084531-20261013-DELIB2_131026-DE

Plusieurs canalisations ont été identifiées comme fragiles et doivent être remplacées au plus tôt. Afin de faire face à cet investissement important, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée **DECIDE** :

- Un emprunt sera réalisé pour le financement de cette opération, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique
Montant : 300 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : /
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Echéance constante et intérêts prioritaires
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil municipal **AUTORISE** le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

UNANIMITÉ : PRESENTS 20 – VOTANTS 22 – EXPRIMES 22 – POUR 22

La secrétaire,
Aline VAUDRON

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

MAIRIE D'ARCISSES
28400